

Pour éviter une nouvelle affaire Mediator

L'affaire récente du Mediator a montré la nécessité d'une expertise indépendante de qualité pour assurer la sécurité en matière de médicaments. Selon le Formindep (1), la nouvelle Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) ne semble pas prendre les moyens pour arriver à ce but.

En effet, dans le recrutement d'experts indépendants qu'elle vient de lancer, l'ANSM a prévu une indemnisation minimale insuffisante et surtout, n'a prévu aucune formation spécifique pour les experts. Le **Formindep** estime que cette formation est indispensable pour permettre une expertise de qualité, solide et durable.

L'industrie pharmaceutique consacre des sommes très importantes pour influencer les médecins et les patients. Trois grandes firmes ont payé des amendes colossales pour fraudes scientifiques ou publicités mensongères : 3 milliards de dollars pour GSK, 1,6 milliards pour Abott et 2 milliards pour Johnson and Johnson.

Face à cette puissance financière, le recours à des experts, indépendants certes mais mal rémunérés, non formés spécifiquement, non reconnus professionnellement, nous semble voué à l'échec.

Pour ces raisons, **le Formindep** réclame la création d'une Ecole européenne de l'expertise sanitaire publique, proposée dans le rapport du Sénat sur le Mediator.

1) Contact : XXXXX